Offre d'emploi

Le DAC du Gard recherche son/sa directeur/trice.

L'emploi est un CDI à temps plein.

C'est un emploi de cadre au forfait jour.

Le poste est basé sur Nîmes. Mais des déplacements sur toute la règion Occitanie sont possibles.

Contexte de l'emploi

L'association DAC 30, dispositif d'appui à la coordination des parcours de santé complexes, a pour objectif d'améliorer le service rendu à la population et de concourir à la structuration des parcours de santé, conformément au cadre juridique fixé par les articles L. 6327-1 et suivants du code de la santé publique et par leurs décrets d'application.

Les missions qui lui sont attribué:

- 1° Assurer la réponse globale aux demandes d'appui des professionnels.
- 2° Contribuer avec d'autres acteurs et de façon coordonnée à la réponse aux besoins des personnes et de leurs aidants en matière d'accueil, de repérage des situations à risque, d'information, de conseils, d'orientation, de mise en relation et d'accompagnement.
- 3° Participer à la coordination territoriale qui concourt à la structuration des parcours de santé

Plus particulièrement, en Occitanie, le cadre d'intervention fixé par le référentiel de missions et d'organisation des Dispositifs d'Appui à la Coordination de l'ARS comporte deux missions :

- Mission 1 : Appui aux parcours de santé individuels des personnes en situation complexes
- Mission 2 : Appui à la structuration territoriale des parcours de santé/vie

Missions générales du directeur du DAC 30 :

Sous l'autorité du Président de l'association et dans le cadre des orientations définies par les organes délibérants de l'association, le/la directeur-trice est chargé de l'animation de l'ensemble des services du DAC, du suivi de leurs activités, de la réalisation de leurs objectifs et du contrôle de leurs résultats dont il rend compte au Président et au Conseil d'Administration.

Le / la directeur -trice dirige le DAC dans le cadre défini par la gouvernance, les textes législatifs et réglementaires et en cohérence avec les objectifs définis par le CPOM. Il met en œuvre la feuille de route du DAC et s'inscrit dans les orientations du Projet Régional de Santé.

Missions dévolues au directeur-rice

- > Proposition et impulsion de la stratégie du DAC:
 - o II / elle propose à la gouvernance du DAC, une stratégie de déploiement, en veillant à ce que les services proposés répondent toujours aux besoins des usagers et professionnels de santé du territoire, et en menant un exercice prospectif sur le rôle et les missions du DAC.
 - o Il / elle assure le pilotage et le suivi de la stratégie globale du DAC et rend compte de celle-ci et d'éventuelles alertes au Président, à l'ARS.
 - o II / elle organise les instances Bureaux, Conseil d'Administration et assemblées générales de l'association.
 - Il / elle élabore et exécute le budget du dispositif dans le cadre des dispositions du CPOM et des orientations du bureau.
 - o II / elle est le garant du projet de service du DAC et en assure le respect ainsi que la déclinaison opérationnelle, ce en définissant et proposant des orientations stratégiques, process, outils et des plans d'actions.
 - o II / elle définit et conduit la stratégie de communication et la stratégie de partenariat.
 - o II / elle développe des projets et répond à des appels à projets pertinents en lien avec les activités du DAC.

o II / elle formalise et compile avec l'appui de son équipe l'ensemble des indicateurs d'activité à communiquer trimestriellement à l'ARS afin de valoriser l'activité du DAC

Management des équipes et gestion du dispositif :

- Il /elle définit le cadre d'organisation des ressources humaines (congés, horaires, etc.) pour l'appliquer au sein du DAC.
- o Il /elle assure le management fonctionnel et hiérarchique de l'équipe pluridisciplinaire du DAC avec un organigramme opérationnel et en mettant en place un management participatif.
- o II/elle fixe des objectifs, organise et répartit les ressources et moyens, contrôle, évalue les résultats, la performance et la qualité des activités et met en œuvre le dialogue social le cas échéant.
- o Il /elle favorise le développement des compétences et savoir-faire des professionnels dans le cadre d'une gestion prévisionnelle des formations.
- Il /elle assure la conduite générale du changement au sein du dispositif.
- o II /elle garantit les conditions de la continuité de services y compris face à des situations de crise.

Représentation du DAC et partenariats :

- o II/elle représente, par délégation du président, le dispositif vis-à-vis des institutions (Etat, MDPH, collectivités territoriales, CPAM, etc.) de l'ensemble des professionnels et acteurs du champ de la santé du territoire (ESMS et professionnels de ville sanitaire, social, médico-social), des représentants d'usagers et des associations et assure une communication générale.
- o Il /elle s'appuie sur les différentes expertises, savoir-faire, et retours d'expérience de son équipe pour présenter les activités et promouvoir les activités du DAC sur son territoire.
- o II /elle développe des partenariats pérennes et favorise le décloisonnement des secteurs sanitaire, social et médico-social.
- o II /elle veille au dialogue et à la concertation entre les acteurs concernés.
- Il /elle participe à l'animation des instances territoriales de concertation avec les professionnels et / ou participe aux instances existantes

Profil recherché:

Formation supérieure : Bac + 5 dans le secteur en gestion ou management des établissements de santé, médico-sociaux, ou sanitaires et sociaux

Expérience confirmée dans des fonctions de direction

Expérience confirmée du travail en réseau

Rémunération brute : négociable en fonction de l'ancienneté dans des fonctions similaires

La prise de poste est rapide.

Vous pouvez candidater jusqu'au 31 janvier 2025 auprès du Président de l'association : <u>president@dac30.fr</u> en lui envoyant un CV et une lettre de motivation.